

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS. LES ABONNEMENTS valent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau des horaires de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. Columns include destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 15 Septembre 1874

L'élection de Maine-et-Loire, n'a pas donné de résultat au premier tour. Les suffrages se sont répartis ainsi qu'il suit, avant-hier dimanche, dans 375 communes sur 381 :

- M. Maillé, candidat de toutes les nuances républicaines, extrême gauche, gauche pure et centre gauche... 43,487
M. Bruas, candidat septennaliste... 26,025
M. Berger, candidat bonapartiste... 25,420

Ce résultat est important. Les républicains et les bonapartistes criaient sur tous les tons que M. Bruas n'aurait pas cinq mille voix. Or, il en a eu plus de 26,000. Les bonapartistes intransigeants étaient surtout pleins de suffisance et d'ardeur.

Tandis que les bonapartistes intransigeants marchaient seuls, les ultra-légitimistes, écrasés par la politique aveugle du 27 octobre 1873, n'osaient pas même présenter un candidat, et en étaient réduits à prêcher l'abstention dans un département qui, le 8 février 1871, avait nommé une députation légitimiste.

Les conservateurs de tous les partis doivent comprendre que le chiffre relativement considérable de voix obtenu par M. Maillé, n'a d'autre cause que l'union la plus absolue entre toutes les nuances plus ou moins révolutionnaires.

Le scrutin de dimanche donne raison à ceux qui, comme nous, ne reconnaissent qu'un drapeau : celui de la loi représentée par le maréchal de Mac-Mahon. Nous invitons tous les conservateurs, parmi nos concitoyens, à s'y ranger fidèlement et résolument dans la grande lutte qui se prépare pour le renouvellement de la moitié des conseils généraux.

Le séjour du maréchal Mac-Mahon à Lille a été marqué par un acte politique important. Toute la députation du Nord, composée de 24 ou 25 députés monarchistes et de 3 ou 4 députés républicains, s'est rendue auprès du Maréchal, avec les diverses autorités de la ville et du département.

M. Plichon, ancien ministre et président du conseil général du Nord, a prononcé le discours suivant :

Monsieur le président, Le département du Nord, dont le conseil général

est l'interprète fidèle, salue avec le plus grand bonheur votre venue dans son chef-lieu. Vous n'êtes pas un étranger pour lui. Le commandement militaire que vous y avez exercé, et l'infatigable charité de Mme la maréchale de Mac-Mahon, ont laissé dans tous les rangs de la population d'im-périssables souvenirs.

Mais ce n'est pas seulement le valeureux héros de nos champs de bataille et l'ami non oublié de nos populations du Nord que le département ac-clame aujourd'hui en vous ; c'est, avant tout, le chef respecté de l'Etat, le gardien résolu de l'ordre et de la sécurité publique, le grand citoyen qui a su sacrifier son repos et ses goûts au salut du pays, et qu'aucun obstacle ne saurait arrêter dans l'ac-complissement de sa mission réparatrice.

Le travail, momentanément ralenti par la crise que subissent l'Europe et le monde, commence à reprendre, et tout permet d'espérer que sous l'in-fluence de l'abondante récolte dont la bonté de Dieu a doté la France, il ne tardera pas à retrou-ver toute son activité. Toutefois, l'insuffisance de l'outillage industriel du département ne lui permet pas de recevoir toute l'extension dont il est suscep-tible.

Nous savons, monsieur le Maréchal, combien vous en êtes touché. Permettez-nous d'espérer que vous nous donnerez l'assurance que les dif-ficultés qui ont arrêté la concession de nos chemins de fer sont aplanies ou sur le point de l'être, et que les travaux de nos ports et de nos voies navigables, ajournés par suite de l'insuffisance des ressources du Trésor, ne tarderont pas à être entrepris au moyen des avances que le département, les villes et les autres intéressés s'engagent à lui faire.

Le département du Nord sera heureux d'être redevable de ces bienfaits au gouvernement dont l'influence est à tant d'égards si féconde pour le pays. Grâce au repos que vous lui avez assuré, monsieur le Maréchal, la France, si cruellement éprouvée par ses revers et les agitations politiques, se remet ; avec l'action du temps, elle se relèvera complètement.

Ne permettez pas aux agents du désordre de vous entraver dans votre œuvre et défendez contre leurs entreprises, sans le laisser amoindrir, le pou-voir septennal que, pour le salut du pays, l'Assem-blée nationale vous a remis, la confiance des popu-lations vous est acquise et secondera vos efforts. Dans six ans, la France ayant recouvré ses forces, recevra, reconnaissante, de vos mains fidèles, le dé-pôt que, dans ses jours d'épreuve, elle vous a confié. Libre alors de tout souci et en pleine pos-session d'elle-même, elle pourra avec l'aide de Dieu et sous le gouvernement de son choix, re-prendre le cours de ses destinées.

Le Maréchal a répondu :

« Monsieur le président du conseil général, Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez au nom de ces populations du Nord dont je connais depuis longtemps l'énergie, la sa-gesse, le dévouement au pays et l'ardeur au travail ; soyez mon interprète auprès d'elles.

« Dites-leur que la sympathie dont elles m'of-frent aujourd'hui un témoignage si flatteur m'en-courage dans l'accomplissement de la tâche que m'a confiée l'Assemblée nationale. Répétez-leur ce que j'ai affirmé déjà, que cette mission, je la

poursuivrai avec fermeté, avec confiance, appelant à moi tous les hommes modérés de tous les partis, et convaincu d'avance qu'ils m'aideront à la rem-plir jusqu'au bout, car ils penseront comme moi que son succès est nécessaire à la prospérité du pays. »

Ce langage, auquel nous applaudissons de toutes nos forces, a produit la plus heureuse impression.

Les journaux racontent que M. Plichon ayant soumis son discours aux conseillers généraux, — discours qui est une déclaration d'adhésion absolue au Septennat, — MM. Testelin et Dere-gnaucourt, députés de la gauche, lui deman-dèrent simplement de modifier un mot, et au lieu de dire : « Monsieur le Maréchal » de dire : « Monsieur le Président. »

M. Plichon ayant accepté, MM. Testelin et Deregnaucourt déclarèrent qu'ils se joindraient à leurs collègues et complimenteraient le Maré-chal.

En effet, à la présentation, au moment où M. Plichon, commençant son discours dit ce mot : « nous venons tous, » M. Testelin s'avança et dit à haute voix : « Oui, tous, unanimement. » Deregnaucourt se contenta de faire un mouvement de tête approbatif.

Le Maréchal, — qui était, du reste, informé des préliminaires de cet incident — répondit par le discours qu'on vient de lire, à l'allocution de M. Plichon. On applaudit beaucoup ces mots : « tous les hommes modérés de tous les » partis, » évidemment adressés aux deux députés de la gauche qui font partie du conseil général.

Voilà la politique que le Journal du Lot n'a cessé de prêcher, politique de concorde, d'oubli et de rapprochement. Ce que nous combattons c'est le radicalisme et l'athéisme, c'est-à-dire la négation de toutes les lois divines et humaïnes. Ce que nous voulons, c'est qu'il se forme une majorité résolue à soutenir le Gouverne-ment contre les intransigeants de toute sorte, qu'ils viennent du bonapartisme ou de la lé-gitimité. Nos amis de l'Assemblée ont constam-ment marché dans cette voie. Nous les y avons suivis, et nous les y suivrons encore avec l'es-poir du succès ; car des faits aussi significatifs que ceux qui viennent de se produire à Lille, sont tout à fait de nature à faire prévoir, pour le retour de l'Assemblée à Versailles, un apai-sement désiré par tous les bons citoyens.

La porte est ouverte à tous ceux qui veulent consolider et organiser le Septennat sur le ter-rain de la conservation sociale. Mais il ne fau-drait pas croire que la porte pût jamais être ouverte pour les hommes de désordre, qui oseraient se dire conservateurs dans le but de ressaisir le pouvoir pour la satisfaction de leurs

convoitises révolutionnaires. Il n'y a d'entente possible qu'entre les honnêtes gens de bonne volonté, égarés ou trompés, qui placent la France au-dessus des questions de parti et des questions personnelles.

A Béthune, la réception faite au maréchal Mac-Mahon a été magnifique. Les acclamations des masses ouvrières et agricoles accourues de toutes parts, ont eu un immense entrain. Nous reproduisons le discours prononcé par le maire de Béthune. En le lisant, nous avons pensé aux populations du Lot. Les paroles du maire de Béthune semblaient écrites en leur nom comme au nom des populations du Nord, et nous avons la certitude que, si le Maréchal fut venu parmi nous, il eût été accueilli avec le même enthousiasme :

M. le Maréchal, en venant à la tête du conseil municipal vous souhaiter la bienvenue, je m'em-presse de vous remercier d'avoir daigné vous arrêter un instant sur le sol de notre commune et nous avoir donné ainsi l'occasion de vous témoigner nos sentiments de dévouement et de regret.

Je regrette vivement, M. le Maréchal que les exi-gences de ce voyage ne vous aient pas permis de séjourner dans notre ville ; vous y auriez constaté que cette profonde admiration qui se manifestait, il y a environ quinze ans, au passage du vainqueur de Malakoff et de Magenta s'était accrue d'une profonde reconnaissance pour l'illustre héros de notre mal-heureuse guerre, devenu aujourd'hui la seule sau-vegarde de notre honneur national et de nos inté-rêts. Vous avez pu remarquer, monsieur le Maré-chal, en jetant les yeux sur cette contrée que vous venez de traverser, la richesse du sol, l'importance considérable de l'industrie. Pour ce pays, éminem-ment commerçant, riche et fertile, le désordre, les révolutions sont une ruine. C'est donc pour nous un véritable bonheur autant qu'un devoir de venir saluer à son passage celui qui, par son énergie, sait assurer l'ordre et peut seul en ce moment par son désintéressement et sa loyauté ramener la confiance et la prospérité. Il est grand temps, monsieur le Maréchal, que la Chambre vous donne en mains un pouvoir fort, bien défini, qui vous permette de mener à bonne fin cette grande œuvre de réorganisa-tion morale et matérielle que vous avez si bien commencée et pour laquelle le concours de tous les honnêtes gens ne peut vous faire défaut. Ici, dans ce pays où la classe ouvrière forme la plus nombreuse partie de la population, on suit avec un immense in-térêt vos efforts pour reconstruire cette vaillante armée dont les revers et nos malheurs n'ont pu en-tamer ni l'honneur, ni le patriotisme. On ne se préoccupe pas moins, croyez-le bien, M. le Maré-chal, de vos efforts pour rétablir dans notre malheu-reuse France, le calme, l'apaisement, la prospérité, et nos vœux les plus ardents vous accompagneront dans cette glorieuse tâche.

Le Maréchal a répondu en remerciant la po-pulation de l'accueil sympathique qu'elle venait de lui faire et des vœux dont le maire de Béthune venait de se faire l'interprète. Il espère, comme ce dernier, que l'Assemblée nationale votera les lois constitutionnelles.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 12 septembre 1874.

Le maréchal Président a été chaleureusement accueilli, hier soir, à Lille aux cris de : *Vive Mac-Mahon ! Vive la République !* Sans vouloir grossir l'importance de ce fait, il est impossible de ne pas y voir un indice des progrès de l'idée républicaine dans l'opinion publique, progrès qui s'expliquent autant par l'intensité des divisions monarchiques que par le redoublement de modération et de discipline que chacun peut constater dans les groupes républicains. C'est encore là ce qui explique pourquoi tous les conservateurs sans préférence dynastique, mais qui ne croient pas que la forme républicaine soit compatible avec le maintien de l'ordre, se rejettent dans le camp bonapartiste.

Le maréchal Président a reçu aujourd'hui à Lille les corps constitués. Plusieurs discours ont été prononcés. On remarquera surtout la réponse du maréchal de Mac-Mahon à M. Plichon, président du Conseil général. Le maréchal a insisté sur ce qu'il a dit plusieurs fois, à savoir qu'il poursuivait avec fermeté et confiance l'accomplissement de la tâche que lui a confiée l'Assemblée, en appelant à lui tous les hommes modérés de tous les partis.

Ces paroles, rapprochées de l'attitude du parti républicain de plus en plus favorable au maréchal devraient faire réfléchir les monarchistes absolus et entêtés qui ont opposé jusqu'ici une résistance invincible à tous les projets d'organisation des pouvoirs du maréchal. Il est évident en effet que si le septennat est obligé de renoncer à toute espérance de concours de l'extrême-droite, il sera bien obligé, malgré les inconvénients qu'il peut y trouver, d'accepter l'appui que lui offrent avec tant d'empressement les fractions de gauche. C'est sans doute cette situation qui a frappé M. de Ressaquié et l'a déterminé à déclarer qu'il voterait les lois constitutionnelles. Rien ne prouve malheureusement jusqu'ici que l'exemple de l'honorable député du Gers doive trouver beaucoup d'imitateurs parmi ses collègues légitimistes.

Le projet de voyage du maréchal de Mac-Mahon à Lyon est indéfiniment ajourné. En d'autres termes, on peut le considérer comme abandonné pour cette année. Les manœuvres du corps d'armée de Bourbaki auxquelles le maréchal devait assister sont, d'ailleurs terminées depuis deux jours. Celles du corps d'armée du général Ducrot seront terminées le 22. Le maréchal Président, ne devant être de retour ici que le 19, ne pourra donc pas y assister.

Les membres du comité républicain de permanence se sont réunis ce matin chez M. Jules Simon pour arrêter les questions qui devront être adressées aux ministres dans la séance de la commission de permanence de jeudi prochain. Ces questions paraissent toutes jusqu'ici se rapporter aux divers incidents qui ont marqué l'anniversaire du 4 septembre. Une réunion dans le même but sera tenue mercredi par les membres de l'Union républicaine.

M. Thiers est dans l'intention de partir dans une huitaine de jours pour aller passer un mois ou six semaines à Nice ou à Cannes ; mais ceux qui connaissent l'ex-président savent que toujours, au moment de partir, l'indécision le gagne, en sorte qu'il ne pourrait bien que ce voyage restât, comme tant d'autres à l'état de projet.

Revue des Journaux

Français.

Un des députés les plus justement considérés de la droite royaliste, M. de Ressaquié, vient d'adresser à un groupe de ses électeurs du département du Gers, une lettre remarquable où il expose la situation politique et indique la conduite qu'il suivra. Cette lettre est un acte de bon sens, d'honnêteté et de courage. M. de Ressaquié y affirme des convictions monarchiques que personne n'osera contester ; mais en même temps, il se montre homme politique, sachant tenir compte des faits, des possibilités et des nécessités, homme loyal, soucieux de la parole donnée, patriote, n'hésitant pas à mettre l'intérêt du pays au-dessus de ses sentiments de parti. C'est pourquoi il se déclare partisan du pouvoir septennal qu'il appelle ingénieusement le « noviciat de nos institutions définitives », et se proclame résolu à voter « sans hésitation » les lois organiques de ce pouvoir : constitution d'une seconde chambre, attribution au maréchal du droit de dissolution, loi électorale, réserve de la souveraineté nationale qui rentrera à l'expiration des pouvoirs du maréchal dans la plénitude de ses droits.

M. de Ressaquié réfute les sophismes de

ces fanatiques mystiques qui croient que « les principes à eux seuls suffisent à sauver un peuple ou un trône, » en dépit de toutes les maladresses et de toutes les imprudences, et qui estiment avoir fait le plus grand des reproches à des hommes politiques quand ils les ont traités d'« habiles. » Il affirme le bienfait et la nécessité du pouvoir septennal sans cependant contester ses imperfections. Enfin, il justifie les lois constitutionnelles et indique sa résolution de les voter.

M. de Ressaquié, dans cette circonstance, nous paraît l'interprète autorisé de cette droite parlementaire qui, résistait aux entraînements et dédaignant les attaques de l'extrême droite, est demeurée unie au centre droit, fidèle au gouvernement qu'elle avait fondé et aux engagements qu'elle avait pris. On ne saurait trop honorer cette conduite de la droite. Non-seulement ce parti est, par ses traditions et ses convictions, dépositaire et défenseur des principes les plus conservateurs et des réformes les plus généreuses ; mais il vient de montrer une vertu rare et qui doit lui attirer au plus haut degré l'estime confiante des esprits éclairés et des âmes hautes.

Les conservateurs du centre droit ne se blesseront pas si nous disons qu'ils n'ont pas eu, à suivre leur politique, le même mérite que les députés de la droite. Ceux-ci ont eu, en effet, à sacrifier les sentiments les plus chers et les plus respectables, à se mettre en contradiction apparente avec un prince, auquel leur cœur et leur honneur les attachaient d'autant plus qu'il a été plus malheureux et qu'il est plus dépourvu de tout pouvoir réel. Il leur a fallu subir les attaques, les excommunications, les calomnies, les outrages grossiers de la portion la plus bruyante de leurs partisans. Il leur a fallu braver l'injure la plus sensible dans une partie où l'honneur joue un si grand rôle, celle qui était leur fidélité. Singuliers transfuges, ils donnaient alors même à leur parti cette suprême marque de fidélité, de ne pas user de représailles, de ne pas même se défendre contre leurs anciens amis devenus injustes et cruels ! ils demeurèrent attaqués et haïs par les ennemis mortels du parti qu'on les accusait de trahir, tandis que leurs accusateurs étaient cajolés et exaltés par ces ennemis devenus leurs plus tendres alliés !

Oui, disons-le bien haut : c'est une belle chose que le désintéressement, le dévouement à sa cause, le courage contre ses adversaires, la fidélité à ses amis ; mais il y a quelque chose de plus beau encore et de plus rare dans la vie publique, c'est de savoir, par loyauté patriotique, résister aux entraînements de son cœur et aux passions de son parti. Telle a été la vertu de la droite modérée. Quel autre parti oserait se dire assuré de pouvoir dans l'occasion en faire autant ?

Liberté.

L'Internationale vient de tenir à Bruxelles un nouveau congrès où les théories les plus bizarres ont trouvé des défenseurs. Le délégué suisse de la fédération jurassienne, M. Schwitzgubel, a déclaré que la Suisse était de tous les pays celui qui donnait le moins d'espérances, au point de vue de l'agitation socialiste, parce que là il n'y avait pas d'antagonisme d'intérêt entre les capitalistes et les ouvriers ; parce que ce qui domine en Suisse, c'est la classe intermédiaire entre le bourgeois et l'ouvrier employé par lui : la classe des ouvriers travaillant pour leur propre compte. Cette situation, comme bien on pense, ne pouvait être du goût du délégué ; aussi s'en est-il plaint amèrement, et a-t-il exprimé l'espoir qu'une conflagration générale viendrait tirer de leur apathie les ouvriers suisses. Un Allemand, M. Vroom, a de son côté beaucoup déclamé contre l'Allemagne et son gouvernement. A ses yeux l'organisation prussienne est un arbre pourri qu'il faut jeter à terre. Partout on y poursuit le parti socialiste ; ce ne sont qu'interdictions de réunions, dissolutions d'associations, emprisonnements, condamnations. Il est temps de réagir. Relativement à l'Espagne, il faut absolument pour réussir que l'organisation devienne secrète.

Le document le plus curieux qu'on ait lu est celui qui concerne la fédération italienne. L'organisation secrète, y est-il dit, a donné d'excellents résultats. Il existe aujourd'hui une vaste et solide conspiration socialiste révolutionnaire, pénétrant dans les couches les plus profondes du prolétariat italien. Les chefs de la conspiration ont pour but « la destruction complète de l'Etat et de toutes ses institutions malveillantes ; l'anéantissement de toute espèce d'autorité, sous quelle forme que ce soit : pour la prise de possession, par les masses soulevées, de tous les instruments de

travail ».

Quant à la France, au dire de M. Schwitzgubel, qui prend ses désirs pour des réalités, l'organisation secrète existe et se développe.

Nous ne croyons pas, pour notre part, qu'il y ait lieu de se préoccuper beaucoup des déclamations, des affirmations qu'il plaît à quelques fantaisistes d'apporter à une tribune. Contrairement à leurs assertions, nous persistons à croire que l'Internationale est morte, et que chaque jour elle verra ses rangs s'éclaircir et sa puissance occulte décroître pour bientôt disparaître.

Journal de Paris.

M. le maréchal de Mac-Mahon a reçu les lettres de créance de M. le marquis de la Vega de Armijo, ambassadeur de M. Serrano à Paris. Cette réception a été l'occasion d'un entretien entre le chef du gouvernement français et le diplomate espagnol. Cet entretien comporte trois remarques ; deux s'appliquant à la harangue de M. le marquis de la Vega ; la troisième à la réponse de M. le maréchal de Mac-Mahon.

1^o M. le marquis de la Vega, en présentant les lettres de M. le maréchal Serrano, duc de la Torre, président du pouvoir exécutif d'Espagne, qui l'accrédite, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, auprès de M. le maréchal de Mac-Mahon, n'a prononcé le nom de République, ni en parlant de l'Espagne, ni en parlant de la France. Il a dit : de son pays, l'Espagne ; de son gouvernement, le gouvernement de M. le maréchal Serrano ; de son chef d'Etat, M. le maréchal Serrano, duc de la Torre, président du pouvoir exécutif d'Espagne. Il a dit : de notre pays, la France ; du chef de notre gouvernement, une fois M. le président tout court, les autrefois *Voire Excellence* à la troisième personne. De la République, rien. M. le marquis de la Vega gagnera, à ce peu de républicanisme, la faveur du corps diplomatique. C'est très-habile. Mais sa recherche à éviter le mot de République signifie aussi que les puissances ont reconnu non pas la République espagnole, non pas une forme de gouvernement, — le peuple espagnol ayant seul qualité pour trancher cette question, mais le pouvoir personnel de M. Serrano, qui, commandant à l'armée et à la capitale de l'Espagne, est, en fait, le seul personnage de la Péninsule à qui elles puissent s'adresser pour traiter de leurs intérêts. Le titre qui a été reconnu à M. Serrano est celui de : président du pouvoir exécutif d'Espagne. Il n'est pas de République espagnole. Ce nom n'est ni couché ni paraphé sur les registres des chancelleries européennes. Il n'existe pas. Les républicains, qui ont montré tant de bassesse à M. Serrano, vont sans doute refroidir leur zèle. Ils pensaient avoir une république de l'autre côté des Pyrénées, et ils n'ont ni une république, ni quelque chose de ce nom, mais une dictature indéfinie de M. Serrano. Vraiment, on s'attendrait sur leur sort. Supplice de Tantale en Espagne ! Supplice de Tantale en France ! La république s'ouvre, puis les rejette, sans qu'ils puissent jamais savourer ses fruits !

2^o M. le marquis de la Vega a exprimé l'espoir que le rétablissement des relations officielles entre Madrid et Paris, contribuera à terminer la guerre qui ravage les provinces espagnoles limitrophes de la France. Il est manifeste que la cessation de la guerre civile est le premier vœu que l'Espagne et les puissances forment. Leur intérêt commun le leur commande, sans parler des sentiments d'humanité et des bienfaits de la paix. Mais, la France n'interviendra pas dans les discordes de l'Espagne. Quelque désir que nous ayons de voir nos voisins entrer dans un ordre de choses régulier, nous ne pouvons prêter aucun secours à M. Serrano. Nous surveillerons nos frontières, en bon voisin, empêchant la contrebande des engins de guerre. Pour le surplus, M. Serrano et don Carlos se battront à leur aise. C'est bien là ce que M. le marquis de la Vega paraît avoir compris, parce qu'il a ajouté que les ressources de l'Espagne permettraient à M. Serrano de pacifier la Péninsule. L'expression : « les ressources de l'Espagne » exclut l'intervention étrangère. Mais où M. le marquis de la Vega se fait peut-être illusion, c'est en comptant sur l'efficacité de la reconnaissance du gouvernement de M. Serrano. Il croit que cet acte permettra à M. Serrano de relever le moral de ses troupes et le crédit de son Trésor. Comment ce double miracle s'opérera-t-il ? L'armée est découragée, désorganisée, décimée ; le Trésor est vide, endetté, discrédité : en sorte que l'acte de reconnaissance est un peu comme un emplâtre sur une jambe de bois.

3^o M. le maréchal de Mac-Mahon, dans sa réponse, n'a fait allusion ni à la République, ni à la portée de la reconnaissance, ni à l'in-

tervention. Il a simplement manifesté son désir de bonnes relations entre les deux pays. Cette généralité coupera court aux commentaires et aux récriminations. Un homme bref et réservé, comme M. le maréchal de Mac-Mahon, est précieux dans la situation où nous sommes. Il ne compromet pas son gouvernement ; il n'irrite pas les partis ; il ne provoque pas l'étranger par des déclarations intempestives.

Maintenant que nos rapports avec M. Serrano sont établis, nous allons voir comment cet homme qui a édifié sa fortune, avec tant de bonheur, rendra la paix à son pays, et ménagera, avec une équitable balance, les puissances, qui, au dire de M. le marquis de la Vega, son ambassadeur, lui ont donné les moyens de relever la fortune de sa patrie.

Informations

Le prince Robert d'Orléans, duc de Chartres, qui était chef d'escadron « à la suite » au 9^e chasseurs, est nommé titulaire de son grade au 17^e régiment de la même arme, par décision ministérielle du 4 septembre 1874.

M. Bonneton, maire d'Ussel (Allier), publiait il y a quelques jours une circulaire adressée aux électeurs du canton de Chantelle pour leur annoncer qu'il posait sa candidature au conseil général. Il déclarait qu'à l'expiration du septennat, il réclamerait la convocation du peuple dans ses comices pour faire choix d'un gouvernement définitif. Il ne cachait point, d'ailleurs, son espérance que « se souvenant des dix-huit années de prospérité du gouvernement de l'empereur, » la France libérale, la France du drapeau tricolore, appellerait le prince dont la devise est : « Tout pour le Peuple et par le Peuple. » Le candidat terminait sa profession de foi par ces mots : *Je suis impérialiste.* M. le ministre de l'intérieur vient de révoquer M. Bonneton de ses fonctions de maire d'Ussel.

L'*Echo de l'Ardèche* rend compte de la chaleureuse réception qui a été faite à M. Tailhand, ministre de la justice, par les habitants d'Aubenas, sa ville natale. Plus de deux mille personnes s'étaient portées à sa rencontre et l'ont salué des plus vives acclamations. Un arc de triomphe avait été dressé devant sa maison. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

Deux discours ont été prononcés, l'un par le président du tribunal de commerce d'Aubenas, l'autre par M. Paul Deydier, doyen des maires du canton.

L'*Echo* résume ainsi la réponse de M. le Gardé des sceaux :

M. le Ministre exprime, en quelques paroles pleines d'émotion, le sentiment de satisfaction profonde qu'il éprouve en se retrouvant dans sa ville natale, au milieu de ses chers compatriotes, dont sa pensée ne s'est jamais séparée et auxquels il restera toujours uni par les liens d'un inviolable dévouement.

Il manifeste sa vive gratitude pour les témoignages si nombreux et si éclatants de sympathie qui lui sont prodigués et qui resteront non seulement les meilleurs souvenirs, mais encore l'honneur de sa vie.

Ces témoignages ne sont-ils pas, en effet, la plus haute récompense du peu de bien qu'il a pu faire en même temps qu'une douce compensation des devoirs pénibles qui s'imposent à ceux qui ont leur part du pouvoir, dans les jours troublés que nous traversons ?

Mais il ne saurait retenir pour lui tout l'honneur de cette belle et solennelle réception ; elle porte avec elle une part de respect et d'hommage qui revient à l'illustre maréchal placé par l'Assemblée nationale à la tête du gouvernement de la France.

Investi par elle de la mission de relever et de fortifier notre pays si cruellement éprouvé, le président de la République poursuit sans relâche cette glorieuse mission avec la fermeté, la loyauté et le dévouement qui doivent lui assurer notre éternelle reconnaissance. Le vaillant soldat de nos champs de bataille, s'est fait, suivant l'expression d'un grand orateur, le soldat légal de nos destinées.

Déjà ses efforts sont couronnés d'un plein succès, la France se relève ; l'ordre partout assuré, les lois obéies inspirent à une sécurité complète ; la confiance renaît et, avec elle, la prospérité publique. Si le commerce et l'industrie sont péniblement atteints par des causes qui se font sentir dans toute l'Europe, aussi bien qu'en Amérique, bien des raisons nous permettent d'espérer que nous touchons au terme de cette crise qui n'a duré que trop longtemps.

Que l'on cesse de propager des appréhensions non justifiées en ne craignant pas d'affirmer que les sept années de pouvoir conférées au Maréchal sont insuf-

ysantes à nous donner la stabilité.

Une période de sept ans est longue dans la vie d'un homme; elle est longue aussi dans la vie d'une nation comme la France qui veut énergiquement reprendre sa place dans le monde et qui avec les merveilleux instruments de force et de grandeur qu'elle a reçus de Dieu, saura reprendre cette place, n'en doutons pas.

Tout à l'heure, a dit M. le Ministre en terminant, vous avez bien voulu me saluer de vos chaleureuses acclamations; laissez-moi vous remercier une fois de plus et vous convier à pousser avec moi ce cri qui est dans tous les cœurs:

Vive le maréchal de Mac-Mahon!

L'Événement a reçu notification d'un arrêté du préfet de police qui lui interdit la vente sur la voie publique et le colportage.

Voici les considérants de cet arrêté:

Considérant que l'Événement, dans son numéro portant la date du 13 septembre, a publié un article commençant par ces mots:

« Il est sérieusement question de mademoiselle d'Arc, » et se terminant par ceux-ci: « Innocents de 1870 et de 1871, sèche vos larmes, le jour de la justice viendra pour vous comme pour elle. »

Que plus loin, le même journal qualifie « de boucherie, de pendaison de l'affaire Victor Noir » l'attitude de répression et de légitime défense que la force armée a été contrainte de prendre à Mézo pour le maintien de l'ordre;

Considérant que des publications de cette nature sont non-seulement blessantes pour le sentiment national, mais encore contraires au maintien de la paix publique, qu'elles constituent de véritables provocations au mépris de la loi et au désordre.

Le communiqué suivant a été adressé au Journal des Débats:

Le Journal des Débats, dans son numéro du 12 septembre, a imprimé ce qui suit:

« Qui n'est pas pour la république est pour l'empire... »

« ... La politique inaugurée le 24 mai n'a eu d'autre résultat que de produire l'alarme dans le pays. »

De pareilles assertions dépassent le droit de discussion. Le gouvernement est résolu à ne pas tolérer des affirmations de cette nature et à user des pouvoirs que la loi lui donne pour les réprimer si elles venaient à se reproduire.

M. Guizot est mort samedi, au Val-Richer, à sept heures et demie du soir. Il sera enseveli dans le cimetière de Saint-Ouen-le-Pin, commune où est situé le Val-Richer. Conformément à la volonté exprimée par M. Guizot, aucune invitation ne sera adressée pour les funérailles et aucun discours ne sera prononcé sur la tombe.

Chronique locale et méridionale.

Par décision de Mgr. l'évêque, ont été nommés:

Curé de St-Cirq-Madelon, M. l'abbé ROUQUET curé du Bastit; curé du Bastit, M. l'abbé GARRIGOU, curé de St-Cirq-Madelon; vicaire de Gluges, M. l'abbé CONDERC, prêtre de la dernière ordination.

L'Officiel du 15 septembre 1874, contient le décret fixant au 4 octobre, l'époque des élections pour le renouvellement de la première série sortante des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

Un nombreux cortège d'amis sympathiques et émus se groupait ce matin autour de M. Teisseire, président du Tribunal civil de Cahors, pour rendre les derniers devoirs à sa jeune femme, prématurément enlevée à la tendresse des siens et à l'affection de tous ceux qui l'avaient connue. Chacun avait voulu donner à cette famille, si cruellement éprouvée, ce suprême témoignage de ses regrets. Les membres du Tribunal étaient cordialement accourus auprès de leur collègue atteint dans ses plus chères affections. Les orphéonistes se pressaient unanimes autour de leur bannière pour donner une marque spéciale de leurs sentiments envers leur digne président.

Madame Teisseire était depuis peu de temps à Cahors, mais elle y avait brillamment conquis son droit de cité par la distinction de sa per-

sonne, sa bonté si gracieuse et ce charme inextinguible qui rayonnait de tout son être et s'imposait à tous, même à ceux qui avaient avec elle des relations peu suivies. Aussi qui ne se souvient de l'émotion générale qui se produisit, il y a quelques mois, dans la ville lorsqu'on apprit la gravité du mal dont elle était atteinte après la naissance de son dernier enfant? Qui n'a été témoin des sympathies qui se firent jour pour indiquer à cette jeune femme, à son mari désolé, à sa mère si durement éprouvée, qu'ils étaient dans un milieu empreint de la plus chaleureuse cordialité, et que chacun s'associait à leur douleur? Grâce au riche tempérament dont elle était douée, grâce aux soins intelligents et assidus qui furent prodigués à Madame Teisseire avec un dévouement sans bornes, avec toutes les délicatesses d'une tendresse exquise, on parvint à maîtriser cette crise et à conjurer la maladie qui avait moissonné à la même époque tant de jeunes mères dans la ville et dans une commune voisine. Un instant on put espérer que la guérison serait complète; mais, hélas! le mal avait été trop grand et la Providence, dont les desseins sont impénétrables, avait marqué le terme de cette existence si brillante et si dignement remplie. Les sentiments de la foi chrétienne et l'espérance d'une vie meilleure, peuvent seuls calmer de tels déchirements du cœur. Puissent du moins les sympathies générales apporter quelque tempérament à la désolation de l'époux dont l'existence est si cruellement flétrie, au malheur des enfants qui perdent la meilleure des amies, à la douleur de la pauvre mère qui, semblable à la femme forte de l'Écriture, ne veut pas même être consolée!

X***

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante, relative à l'électorat municipal, modifiant les instructions générales du 12 juillet dernier:

Versailles, le 31 août 1874.

Monsieur le préfet,

La loi du 7 juillet 1874 n'ayant rien innové en ce qui concerne les décisions rendues par les commissions sur les réclamations électorales, le droit de déférer ces décisions au juge de paix appartient, non-seulement aux personnes qui ont figuré dans l'instance engagée devant les commissions, mais encore à tout électeur de la commune, aux préfets et aux sous-préfets.

Le délai accordé aux parties pour en appeler est de cinq jours à partir de la notification (décret organique du 2 février 1852, article 21). Pour les tiers qui n'ont pas figuré dans le débat devant les commissions, et auxquels, par conséquent, les décisions de ces commissions ne sont pas notifiées, la loi n'a pas fixé de délai; la jurisprudence de la cour de cassation avait suppléé à cette lacune en adoptant le délai de dix jours.

Mon prédécesseur a reproduit cette indication dans sa circulaire du 12 juillet dernier (p. 48). Mais ce délai de dix jours, que la cour de cassation avait emprunté à l'article 5 du décret réglementaire du 2 février 1852 (délai ouvert aux réclamations), a été porté à vingt jours par une jurisprudence plus récente, et qui se fonde sur ce que ce délai ouvert aux réclamations a été lui-même porté de dix à vingt jours (Cassation: arrêt du 15 mars 1870, de Cherge.)

Le tiers, et par conséquent le préfet, lorsqu'il n'a pas été partie dans la première instance, peuvent donc aujourd'hui former utilement appel devant le juge de paix, dans les vingt jours qui suivent la décision des secondes commissions.

Veuillez, je vous prie, prendre note de cette décision, qui modifie les instructions générales du 12 juillet.

Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur,
Général DE CHABAUD-LA-TOUR.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser à tous les préfets une circulaire pour leur demander des renseignements statistiques sur les produits de la récolte des grains, de la vigne et des farineux.

« La température, ajoute le ministre, ayant été ces temps derniers particulièrement favorable, je tiens à connaître le plus tôt possible l'étendue des ressources. »

Par décret du Président de la République en date du 29 août dernier, M. Orliac a été nommé huissier à la résidence de Gourdon, en remplacement de M. Maurice Tourriol, son beau-père.

Le 31 du mois dernier, la nommé Arpalange

(Marie), épouse Fage, de Lanzac, avait disparu de son domicile dans la matinée. Après des recherches actives et minutieuses on est parvenu à retrouver son cadavre, le lendemain sur les bords de la Dordogne, où elle s'est noyée. On est porté à croire qu'elle s'est suicidée, mais on ignore les causes qui ont pu la pousser à cet acte de suprême désespoir.

Le 1^{er} de ce mois, un incendie a détruit, à Baladou, une grange et une meule de blé et tout ce que renfermait la susdite grange appartenant au sieur Chambon (Joseph), cultivateur de cette commune. On attribue ce sinistre à quelques étincelles échappées d'une machine à vapeur dont on se servait pour dépiquer le blé.

(Gourdonnais).

Le ministre des finances vient d'adresser aux trésoriers généraux des départements, avec invitation de la communiquer aux comptables placés sous leurs ordres, la circulaire suivante:

« Monsieur, les restrictions apportées par la direction du mouvement général des fonds à l'emploi de l'or et de l'argent pour les paiements ont déjà été rapportées en grande partie; actuellement, aucune restriction n'aurait sa raison d'être.

En conséquence, vous pouvez, à partir de ce jour, faire usage des pièces de 20, de 50 et de 100 francs, comme de tout autre numéraire or ou argent.

Par contre, je vous recommande de vous abstenir entièrement à l'avenir de faire usage pour vos paiements des billets de 25 francs, dont la Banque opère successivement le retrait. Vous devrez donc conserver ces valeurs pour les comprendre dans vos versements au Trésor. »

Recevez, etc.

Hier lundi, la salle du Théâtre était toute enguirlandée et élégamment décorée de fleurs et de drapeaux.

Les Jardinières étaient St-Maurille et offraient à la population leur bal habituel. Toute la jeunesse cadurcienne s'y était donné rendez-vous. Les premières étaient remplies de spectateurs. La salle illuminée à giorno, offrait aux yeux un charmant mélange de bouquets artistement composés de délicieuses toilettes remarquables par leur bon goût, et ce qui ne vaut pas moins, de piquants et attrayants minois.

Un excellent orchestre habilement dirigé par M. Andrés, donnait l'impulsion aux danses qui se sont succédées sans interruption jusqu'à quatre heures du matin.

Aucun incident fâcheux n'est venu troubler cette fête qui sait fait remarquer par son entrain et sa gaieté de bon aloi.

L'examen des jeunes gens qui se destinent au volontariat d'un an aura lieu, le jeudi 17 septembre courant, à 9 heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

Voici la liste des candidats au nombre de 53 :

1^{re} SÉRIE. — AGRICULTURE.

- 1° Bouchet, Ant.-Géraud, de St-Laurent, Montcuq;
- 2° Darnis, Jean-Isidore, de Veyrac;
- 3° Beynet, Jean Baptiste-Elie, de Cavaignac;
- 4° Landon, Jean, à Cavaignac;
- 4° Bés, Antoine - Toussaint - Gustave-Jean-Marie, d'Autoire;
- 6° Florenty, Antoine, de Saint-Caprais;
- 7° Guingal, Mathurin, de Puy-l'Evêque;
- 8° Solacroup, Auguste, de Lentillac, (St-Céré);
- 9° De Gransault-Lacoste, Marie-Pierre-Henri-Victor, de Léobard;
- 10° Fajoles, Etienne, de Salviac;
- 11° Vital, Jean-Paul, de Puybrun;
- 12° Lacroix, Jean, d'Uzèch;
- 13° Bruel, Louis-Pierre, de Cahors;
- 14° Rigal, Antoine, d'Issendolus;
- 15° Largarde, François Cécile-Eugène, de Cézac;
- 16° Pons, Victor-Louis, de Luzech;
- 17° Fournié, Sylvain, de Luzech;
- 18° Cavalié, Emile-Etienne, de Luzech;
- 19° Bousquet, Pierre, de Sérignac;
- 20° Couture, Blaise-Ferdinand, de Sérignac;
- 21° Jouany, Guillaume, de Cremps;
- 22° Gauzens, Jean-Pierre-César, de Lissac;
- 23° Granié, Eugène, de Camboulit;
- 24° Peyrus, Jean-Pierre, de Caillac;
- 25° Fourneaux, Charles Jules, de Cornac;
- 26° Daudé, Jean-Pierre, de Lhôpitallet;
- 27° Lauvie, Louis, de Souillac;
- 28° Lacabane, Joseph, de Fons;
- 29° Rigal, Jean-Paul, de Cahors;
- 30° Rigal, Jean-Denis, de Pescadoires;
- 31° Jamonroux, J.-G.-E., de St-Vincent (Luzech);
- 32° Rigal, Augustin, de Donelle;
- 33° Rigal, Jean-Pierre, de Donelle;
- 34° Pax, Antoine-Pierre-Éléstin, de Lebréil;
- 35° Conduché, Bertrand, d'Aujols;
- 36° Mongrelet, Louis, de Calamane;

- 37° Berrié, Jean, de Prayssac;
- 38° Berrié, Pierre, de Prayssac;
- 39° Delbos, Joachim, de Figeac;
- 40° Lamothe, Pierre, d'Alvignac;
- 41° Conderec, Jean-Pascal, de Dégagnac;
- 42° Latapie, Joseph, de Thémimettes;
- 43° Lalande, Antoine, de Roc;
- 44° Florenly, Joseph, de Marmillac;
- 45° Lacoste, Etienne, de Puy-l'Evêque;
- 46° Bessières, Hugues, de Pradines.

2^e SÉRIE. — COMMERCE.

- 1° Duprat, Jean-Alexis, de Duravel;
- 2° Darnis, Jules-Marie-Joseph Gabriel, de Puy-l'Evêque;
- 3° Bousset, Remi-Antoine, de Cahors.
- 4° Henras, Germain-Antoine, de Cahors.

3^e SÉRIE. — INDUSTRIE.

- 1° Bouysson, Pierre, de Puy-l'Evêque;
- 2° Gez, Gustave-Ernest-Firmin, de Gramat;
- 3° Guillen, Louis-Anatole, de Figeac.

La cour d'appel de Paris a décidé, par arrêt, que lorsqu'un négociant, sous le coup d'embarras passagers, et se rendant mal compte de ses ressources, a déposé son bilan par erreur et par précipitation, il y a lieu pour la cour, examen plus attentif fait de la situation, après avoir constaté qu'il n'y a pas de dettes exigibles et que l'actif est supérieur au passif, de rapporter le jugement déclaratif de la faillite.

Le Conseil d'Etat vient de décider que les cours d'appel, les cours d'assises, les tribunaux civils de première instance, les tribunaux de commerce, ainsi que les justices de paix, n'ayant pas d'existence civile, n'ont pas capacité pour accepter les libéralités qui leur sont faites.

Mais cette assemblée considérant que l'Etat est propriétaire du mobilier des cours d'appel, que les départements sont obligés de pourvoir aux dépenses du matériel des cours d'assises et des tribunaux, que les communes chefs-lieux de canton sont tenues, par l'article 30 de la loi du 18 juillet 1837, de fournir le local et le mobilier des justices de paix, a pensé qu'il convenait d'autoriser, suivant les cas, l'Etat, les préfets ou les maires, à accepter les dons ou legs qui constituent en réalité un véritable bénéfice pour l'Etat, les départements ou les communes.

Des suppressions d'emploi dans la magistrature auront lieu bientôt, mais seulement par voie d'extinction. Près de quatre cents sièges de conseillers ou de juges seraient destinés à disparaître avec le temps.

On parle aussi de la suppression d'un certain nombre de justices de paix dans les grandes villes qui sont divisées en plusieurs cantons.

La Monnaie de Paris vient de livrer à la Banque de France, pour être mis immédiatement en circulation, 10,000 fr. en pièces de un centime, soit en tout un million de pièces.

La question de la solde à accorder aux futurs officiers de l'armée territoriale préoccupe vivement les candidats. Nous pensons que la commission, présidée par le général Bertault ne demandera pas, dans le projet qu'elle élabore, de solde pour les capitaines, comme cela existait dans la garde mobile. Les officiers payés seront les capitaines-majors et le lieutenant ou sous-lieutenant qui leur sera adjoint dans chaque région.

Pour les fonctions d'officiers adjoints au major il est probable qu'elles seront données à des officiers en retraite ou démissionnaires.

Le ministre de l'intérieur a décidé, d'accord avec M. le duc Decazes, que les voyageurs anglais, belges, suisses et italiens non munis de passeports, devraient fournir à toute réquisition des agents de la police française la justification, par un titre quelconque, de leur identité et de leur nationalité.

La même justification serait également imposée à nos nationaux, soit pour entrer en France, soit pour en sortir.

Les préfets des départements de l'intérieur se sont empressés d'envoyer en conséquence aux diverses municipalités, ainsi qu'aux commandants de gendarmerie des instructions dans le sens de cette décision, dont la mise à exécution est d'ailleurs spécialement confiée aux préfets des départements frontières de terre et de mer.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bourse de Paris

Paris, 15 septembre 1874.

Rente 3 p. o/0	63,90
— 4 1/2 p. o/0	91,25
— 5 p. o/0	99,65

ANNONCES

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,984.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie de foie d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

Mlle Martin, de Suppression des règles et Danse de Saint Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescience.

Cure N° 65,142.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,815.

M. Boillet, curé, de 36 ans, d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 62,845.

M. A. Spadéro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescience, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, mé-

me en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescience chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c; de 576 tassés, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL N° 1646. — 12 septembre 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par Philibert Audebrand. — Nos gravures : L'aréonaute Durouf; — M. Delaporte; — Les antiquités cambodgiennes du musée de Compiègne; — Paul Baudry : le foyer public du nouvel Opéra; — Inauguration de la route de Cayenne, au Dégrad-des-Cannes. — Le facteur rural, nouvelle par Louis Collas. — Revue financière de la semaine. — Courses de Fontainebleau. — Bulletin bibliographique. — De la politesse et de quelques usages mondains (suite). — Faits divers. — La nouvelle synagogue de la rue de la Victoire.

Gravures : Paris : la nouvelle synagogue de la rue de la Victoire : vue intérieure; — Vue extérieure. — M. Durouf. — M. Delaporte lieutenant de vaisseau, commandant l'expédition française aux ruines cambodgiennes. — Peintures décoratives du nouvel Opéra, par M. Baudry. — Le jugement de Paris. — L'expédition française aux ruines cambodgiennes : embarquement des sculptures rapportées en France; — Les antiquités cambodgiennes exposées au château de Compiègne. — Baudry. — Guyane française : fêtes données à l'occasion de l'inauguration de la route de Cayenne au Dégrad-des-Cannes (3 gravures). — Echees. — Rébus.

L'Assurance contre la mortalité du bétail met le cultivateur à l'abri des pertes résultant de l'accident ou de la contagion, oblige le proprié-

taire à prendre plus de soin des animaux, et amène ainsi la diminution du prix de la viande. Tel est le triple but poursuivi par la société. LA SAUVEGARDE DE L'AGRICULTURE, que le développement de ses opérations oblige à augmenter son capital social. L'émission aura lieu à partir du 15 courant, à la banque Hue, Pillon et C^e, 13, rue Grange-batelière, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

ÉTUDE

de M^e SCIPION DELBREIL, avoué près le tribunal civil de Cahors.

PURGE

D'HYPOTHÈQUE LÉGALE

Publication prescrite par l'avis du Conseil d'Etat du 1^{er} juin 1807.

Par deux exploits faits, l'un le vingt-huit août dernier, par Contou, huissier à Cahors, et l'autre par Vernet, huissier à Beaumont (Dordogne), le quatre septembre courant, à la requête de M. Emile Béral, agissant en qualité de maire de la commune de Castelfranc, y habitant et domicilié.

Il a été notifié 1^o à Monsieur le procureur de la République près le tribunal civil de Cahors,

et 2^o à dame Anne-Marie Baudel, épouse du sieur Albert-Joseph Bessières, fils, sans profession, habitant et domicilié de la commune de Rampieux (Dordogne) et précédemment de celle de Castelfranc, copie d'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-huit juillet dernier et contenant dépôt d'une copie dûment collationnée d'un acte retenu par M. Pagès, notaire à Castelfranc, le treize avril précédent et portant vente par ledit sieur Albert-Joseph Bessières, fils, et ladite dame Anne Marie Baudel son épouse, en faveur de ladite commune de Castelfranc, d'une maison et ses dépendances, située audit Castelfranc, moyennant le prix de quatre mille francs, payables à termes.

Il leur a été déclaré en même temps que ces dépôt et signification étaient faits en exécution de l'article 2194 du code civil, pour purger les hypothèques légales qui peuvent grever l'immeuble vendu par ledit acte.

Il leur a été déclaré de plus que ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions à raison d'hypothèques légales, n'étant pas connus, lesdites notifications seraient publiées dans les formes prescrites par la loi, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 1^{er} juin 1807, afin que toutes personnes intéressées soient constituées en demeure de prendre inscription sur ledit immeuble dans le délai de la loi.

Pour extrait certifié véritable :

A Cahors, le quinze septembre mil huit cent soixante-quatorze.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

A vendre l'une des meilleures librairies de Bordeaux, faisant en moyenne 80,000 francs d'affaires. Facilité de paiement. S'adresser à M. Labat jeune, 49, rue Porte-Dijaux, Bordeaux.

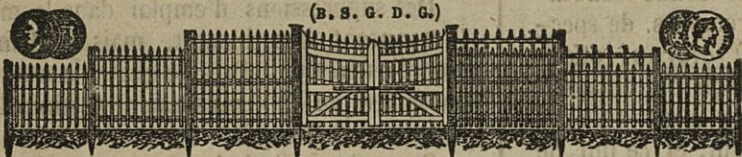
Abonnez-vous au Paris-Journal et vous recevrez immédiatement et pour rien une excellente

Montre à Remontoir Bréguet, pour Rien, RIEN, RIEN.

Ecrivez, 9, rue d'Aboukir, Paris, pour souscrire ou pour avoir renseignements.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (S. S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. USINE au port de la Souye LA BASTIDE-BORDEAUX. CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE. CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE. PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCE. Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

Le 19 octobre prochain, à Toulouse, hôtel du Midi, place du Capitole, commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institut des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M^{me} veuve LAFON (Hélène). S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

AVIS IMPORTANT

EAU DES FÉES

RECOLORATION des CHEVEUX et de la BARBE

Diplôme de mérite à l'Exposition universelle de Vienne 1873. 10 années de succès.

M^{me} SARAH FÉLIX prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons : Eau des Fées, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les CONTREFAÇONS déloyales et nuisibles, M^{me} Sarah Félix a cru devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POMMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parf^e de l'univers

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitienes en tous genres.

GOUVERNEMENT DU PÉROU

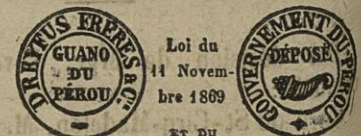
DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

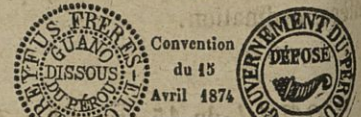
21, BOULEVARD HAUSSMANN

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DEPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^e Cherbourg, chez M. Eugène LIASIS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^e. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et Lyon, chez M. MARO GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^e. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN, St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.



TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.



PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Termes, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.